



Talence, le 29 mars 2006

Le Vice-Président
du Conseil Scientifique

Ns/Réf. :JBV/cv/29-03/04

Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur le Vice-Président du CEVU
Messieurs les Directeurs des UFR et Instituts
Messieurs et Mesdames les Directeurs des Formations de Recherche
Messieurs et Mesdames les Directeurs des Services Communs
Monsieur l'Agent Comptable
Monsieur le Directeur de l'ENSEIRB
Monsieur le Directeur de l'ENSCP

Appel à projets BQR 2006

Cher(e) Collègue,

Conformément à l'esprit qui a présidé à la création du concept de BQR, il y a plus de dix ans, ce bonus ne s'ajoute pas à des crédits récurrents, mais est réservé au soutien financier d'actions particulières, notamment :

1. la réalisation de projets scientifiques transverses de qualités (Instituts Fédératifs, Services Communs, collaborations pluridisciplinaires) : comme l'an dernier, une partie du BQR sera réservée pour le financement d'un petit nombre d'opérations de plus grande ampleur. Je rappelle qu'il s'agit de soutenir des projets, sur une base pluri-annuelle, ayant autant que possible des caractéristiques suivantes : projets inter-UFR et autres composantes ; projets scientifiquement innovants ; projets difficilement finançables par les canaux habituels ; projets centrés sur les Etablissements bordelais ; accompagnement de projets Européens.
2. une aide incitative apportée à des groupes de recherche nouvellement implantés ou en émergence ;
3. des opérations à impacts forts fléchées par les laboratoires ;
4. une participation à la maintenance, la sécurité et l'aménagement de laboratoires de recherche en cours de rénovation ; compte tenu de la pression actuellement recensée, une fraction significative du BQR sera consacrée cette année à ce type de soutien, après évaluation de la pertinence des demandes.

.../...

A cet effet, vous trouverez ci-joint, un exemplaire d'une fiche-type de demande de subvention au titre du BQR 2006. Cette fiche dûment signée par le responsable de projet et le responsable de la formation de recherche ou du service commun devra être accompagnée d'un document de 2 à 4 pages de description détaillée du projet (contexte scientifique, objectifs, stratégie...). J'attire votre attention sur la nécessité de joindre un plan de financement détaillé, mentionnant en particulier les dates d'obtention des autres sources de financement nécessaires à la réalisation du projet. Cette procédure s'applique à la fois aux projets nouveaux et aux projets pluri-annuels en cours. Ces derniers devront faire l'objet d'un rapport sur leur état d'avancement.

Le disponible global sur la ligne BQR de l'établissement est d'environ 500 k€ TTC.

Les demandes seront adressées **par les responsables de projet à leur UFR ou autres composantes (ou bien encore à la Vice-Présidence du CS pour ce qui concerne les Services Communs)**, les conseils ou responsables de ces structures dégageront des priorités classées *avant le 12 mai 2006* . Il est demandé à chaque fois de rédiger un court rapport argumentant ces classements. Après un examen par la commission « Projets » auprès du CS (16 et 26 mai) et concertation au sein du Comité de Direction, une proposition globale sera présentée dans un Conseil Scientifique de l'Université début juin (1^{er} ou 8 juin, à préciser).

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.



Jean-Baptiste VERLHAC

N.B. : Les documents ci-joint sont téléchargeables sur le site Web de l'Etablissement à l'adresse suivante :

http://intranet.drimm.u-bordeaux1.fr/recherche/autres_docs/

ou

<http://www.u-bordeaux1.fr/>

cliquer sur : Présentation de l'Université
et sur : Intranet
puis aller à l'item : Recherche
et cliquer enfin sur : Autres documents